

ARRÊTÉ PERMANENT N°2026/515P

Arrêté portant abrogation de l'arrêté n°2026/494P, portant délégation de signature à Monsieur Marc BUSSO, Directeur général des services techniques

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-19,

Vu la Délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 valant transfert de compétences au Maire,

Vu l'arrêté temporaire n° 2026/459T du 16 avril 2026, relatif au remplacement de Madame le Maire pour la période allant du jeudi 23 avril 2026 au mercredi 6 mai 2026 inclus, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MEUNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux finances, à l'urbanisme, à la stratégie foncière et aux grands projets.

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature au directeur général des services techniques,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certains actes soit assuré par Monsieur Marc BUSSO, détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur général des services techniques depuis le 1^{er} mai 2014,

Considérant qu'il a lieu d'accorder une délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc BUSSO, Directeur général des services techniques,

Considérant qu'il y a une erreur matérielle et qu'il convient d'abroger l'arrêté n°2026/488P,

ARRÊTE :

Article 1 :

D'abroger l'arrêté n°2026/488P portant délégation de signature à Monsieur Marc BUSSO, Directeur général des services techniques

Article 2 :

Le présent arrêté sera adressé à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et notifié à l'intéressée.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 29 avril 2026

**Pour le Maire empêché et par délégation,
Patrick MEUNIER**

#signature#

**Le deuxième Adjoint
délégué aux finances, à l'urbanisme,
à la stratégie foncière et aux grands projets.**

**Notifié le
Signature :**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 05/05/2026